Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_22-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Avenant n°1 à la convention salage et déneigement - Modification du tarif d'intervention

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_22-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.22

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal

Vu la délibération n° DCM 25.04.01 du 6 octobre 2025, décidant de renouveler les conventions de salage et de déneigement signées avec les agriculteurs de la commune d'Isbergues

Considérant l'augmentation significative du coût des carburants ainsi que la hausse générale des charges liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules et engins nécessaires aux opérations de déneigement ;

Considérant qu'il convient en conséquence, d'actualiser le tarif d'intervention afin de tenir compte de l'évolution du coût réel de ces prestations ;

Considérant le projet d'avenant n°1 ci-joint ;

Le Conseil municipal

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De modifier, à compter du 1er octobre 2026, le tarif des interventions de déneigement réalisées par la commune.

Le tarif fixé à 75 €/heure est porté à **100€/heure** (main d'œuvre et matériel compris hors fourniture).

Article 2 :

Ce tarif s'applique à l'ensemble des interventions de déneigement réalisées à compter du 1er Octobre 2026, conformément aux conditions définies par la commune.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_22-DE

DCM 26.05.22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.